

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS  
En date du mercredi 9 novembre 2022 à 18h**

**Présents :** M. BUL Alain - M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Absents excusés :** Mme INGLES Martine - M. PINEDE Jean-Marie

**Secrétaire de séance :** Mme GAURENNE Sylvie

**Date de convocation :** 4/11/2022

**Préambule :** approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

**Dossiers sur table :** Secours sur piste - Demande de subvention pour les travaux du Rocher d'Escalade - Diminution du loyer pour le logement des Eclaireurs - Location licence IV - Accueil des saisonniers au centre des Eclaireurs.

- **Secours sur piste**

L'organisation des secours sur le domaine skiable et l'exploitation de ce domaine est confiée à la SPL TRIO mais les secours demeurent de la responsabilité du Maire.

Les tarifs secours, les conventions ambulances et SDIS sont validées par le conseil municipal ainsi que l'agrément sécurité auprès du chef pisteur.

- **Demande de subvention – Sécurisation du rocher d'escalade**

Une demande de subvention pour les travaux de sécurisation du rocher d'escalade est faite auprès de l'état : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour un montant de 49 911 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

- **Diminution du loyer pour le logement des Eclaireurs**

Un agent communal, adjoint technique, loue le logement situé dans l'ancien Centre des Eclaireurs.

Il est maintenant référent sécurité du bâtiment. Ce centre va loger des travailleurs saisonniers, ce qui impose pour cet agent une contrainte de surveillance comparable à une astreinte.

Il peut bénéficier d'une convention d'occupation précaire, égale à 50 % de son loyer.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

- **Décision Modificative**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Deux dépenses d'investissement nécessitent un ajustement d'ordre budgétaire :

Dépense d'Investissement Compte 2181 - 11 520 €	Dépense d'Investissement Compte 21538 + 11 520 €
Dépense d'Investissement Compte 2181 - 17 245,20 €	Dépense d'Investissement Compte 2181 opération 1012 : + 17 245,20 €
Total : - 28 765,20 €	Total : + 28 765,20 €

La décision modificative est acceptée telle que présentée.

- **Cessions de terrains pour changement de limite de propriété**

A la suite du déclassement des parcelles 1008, 1009 (dossier IMERESE) et 963 (dossier BAGARIA) ces parcelles font maintenant parties du domaine privé de la commune. Une évaluation des Domaines va être demandée.

Proposition acceptée à l'unanimité.

- **Restitution par la com-com de la compétence obligatoire : promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme, à la commune de Les Angles**

Le Conseil Communautaire a délibéré, le 19 septembre 2022, pour la restitution de la compétence obligatoire « promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme » à la commune de Les Angles, à compter du 31 décembre 2022. La loi prévoit que chaque commune membre de la Communauté de Communes doit délibérer favorablement ou non dans les 3 mois.

La convention est acceptée par le conseil municipal.

- **Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Eau potable et Assainissement collectif**

Le conseil municipal approuve les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Eau potable et Assainissement collectif 2021 votés en comité syndical du SIAEPA du Cambre d'Aze.

- **Redevance due par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le montant de la redevance fixée par décret, soit pour 2022 pour la somme de 1 289,14 €.

- **Revalorisation de la rémunération du personnel communal**

Monsieur le Maire propose que la rémunération du personnel communal soit revalorisée de 12 % à partir de janvier 2023, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie. Cette augmentation concernera le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et la mise en place d'une participation de la commune à la protection sociale complémentaire des agents.

La proposition est acceptée par le conseil municipal.

- **Engagement d'une démarche de réflexion sur l'ensemble foncier du centre du village**

Monsieur le Maire présente l'engagement d'une démarche de réflexion sur l'ensemble foncier constitué par des parcelles du centre du village et leur articulation avec le reste de l'urbanisation du village, avec pour objectifs (non limitatifs) de créer :

- Un local technique
- Un transfert et/ou extension du jardin d'enfants
- La création de logements locatifs (maison FABRE)
- La création d'une voie de désenclavement
- La réflexion sur la création d'un ensemble de LLS et/ou Accession

Cette démarche est le cadre d'une pré étude en vue d'engager une modification du PLU.

Proposition acceptée à l'unanimité.

- **Location licence IV Saison hivernale 2022/2023**

La location saisonnière de la licence IV auprès de l'établissement « Snack le Slalom », pour la saison hivernale 2022/2023 est fixée à 2000 €.

Le conseil valide la proposition.

- **Accueil des saisonniers à l'ancien Centre des Eclaireurs,**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la difficulté rencontrée par les travailleurs saisonniers pour se loger, due principalement à la pénurie de logements accessibles à ces travailleurs. La commune est en mesure de proposer des

logements accessibles aux travailleurs saisonniers, à l'ancien centre des Eclaireurs. Ainsi 21 chambres individuelles sont disponibles avec accès aux équipements collectifs : cuisine, espace détente, lingerie, sanitaires. Le bail proposé sera un bail mobilité, le montant du loyer mensuel sera de 280 € et 20 € de charges forfaitaires pour une chambre individuelle, et 360 € et 40 € de charges forfaitaires pour une chambre pour couples. La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Point sur les contrats d'assurance**

Une renégociation sur les montants des contrats d'assurance va être engagée avec Groupama.

- **Articles pour le journal communal**

Le bulletin municipal paraîtra début janvier, les articles des élus doivent être transmis au service administratif de la mairie courant décembre.

- **Questions diverses**

Monsieur Vincent ECHARD signale la difficulté de déneiger la rue des isards lorsque les voitures sont garées le long de la chaussée. Il propose de mettre en place une interdiction de stationner l'hiver dans cette rue, avec possibilité de stationnement pour décharger les véhicules. Un parking est disponible au bas de la rue.

Cette proposition est acceptée à 7 voix pour et 1 contre.

Madame Noémie RODRIGUEZ expose le problème des déjections canines présentes sur la voie publique. Elle propose que la municipalité mette en place des distributeurs de sacs à déjections canines. Proposition acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h.

Le Maire,  
Pierre BLANQUE,



Le secrétaire de séance,  
Sylvie GAURENNE,



